Conférence Territoriale PSF
Mardi 16 mai 2023
Visioconférence TEAMS 18h30

Participants : Emmanuel Girard (Secrétaire Général FFCK), Alain Simon (Président CRCKNA), François Desclaux (Secrétaire Général CRCKNA), Patrick Bechtold (Trésorier CRCKNA), Ronan Tastard (bureau CRCKNA), Philippe Vallaeys (Président CDCK 24 – membre du bureau du CRCKNA), Jean-Bernard Lacave (Président CDCK64), Anne Cayrel (Présidente du CDCK 33), Frédéric Boob (Président CDCK 16) et Jean-Noël Forgit (vice-présidents CDCK 16).

Techniciens : Alexandra Vigoureux (FFCK), Yves Narduzzi (CTS), Dominique Massicot (CTFR CRCKNA)

⇨ 6 représentants du Bureau du CRCKNA et 4 CDCK présents – 49 voix

Ouverture de la Conférence par Alain Simon.

Déroulement de la Conférence :
L'étude des dossiers est réalisée dans l'ordre suivant :
- ⇨ Proposition d'affectation par le CRCK
- ⇨ Proposition des dossiers CDCK
- ⇨ Proposition des dossiers des clubs par les CDCK.

Le principe du consensus est à privilégier ; la possibilité d'une prise de décision par vote existe selon la répartition des voix suivante :

1. Chaque membre présent du bureau du CRCK y compris le Président du CRCK dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre de Départements représentés lors de la réunion.
2. Le Président du CRCK dispose d'une voix supplémentaire.
3. Chaque représentant de CDCK dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre de membres du bureau du CRCK présents incluant le Président.

Eléments de contexte :

La campagne 2023 est soumise à une baisse notable pour le territoire de la Nouvelle Aquitaine, avec une enveloppe attribuable globale de 159 362 € contre une enveloppe attribuable globale de 175 361 € en 2022.

Dans le détail la baisse est de -18% pour l'enveloppe du CRCKNA, -10% pour l'enveloppe mobilisable par les CDCK et -12% pour l'enveloppe mobilisable par les clubs.

Par ailleurs 15% de l'enveloppe attribuable globale pour la Nouvelle Aquitaine doit être redistribuée aux structures « PPF accession territoriale » soit une enveloppe de 23 904 € fléchée prioritairement vers les 5 structures reconnues en Nouvelle Aquitaine.

Par décision du bureau du CRCKNA, le filet de sécurité a été baissé à 80% des dossiers et malgré l'augmentation du nombre de dossiers (pour les clubs) il a été acté de proposer que tous les dossiers recevables puissent être pourvues.

Le national alerte cependant sur l'application de la politique des titres 1 jour sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine. Un comparatif a été fait sur les prises des cartes tempo par les structures néoaquitaines et la prise de titres 1 jour en 2022 qui met en valeur un différentiel significatif pour un certain nombre de structures. Il est demandé à la Conférence Territoriale d'intégrer cette donnée dans l'étude des dossiers. Pour 2024 un renforcement des critères PSF pour valoriser la prise des titres 1 jour n'est pas à exclure.

Niveau de structure	Montant demandé	Enveloppe Territoriale disponible	Evolution 2022
CRCKNA	49 283,00 €	47 283,00 €	- 18 %
Ensemble des CDCK	49 350,00 €	37 931,00 €	- 10 %
Ensemble des clubs	254 812,00 €	74 148,00 €	- 12 %
TOTAL	**353 445,00 €**	**159 362,00 €**	

Dossier CRCKNA

7 actions déposées :
PSS1 – Sport Santé : 2 500 €
DP1 - Formation : 9 283 €
DP4 – Animation Sportive Jeune : 26 000 €
DP5 – Pratique féminine : 2 000 €
DP8 – Sites de pratique : 5 000 €
DP11 – La Tribu : 2 000 €
DP12 – Paris 2024 : 2 500 €

Structure	Montant demandé	Enveloppe disponible	Montant total proposé
CRCKNA	49 283,00 €	47 283,00 €	47 283,00 €*

**L'arbitrage définitif de cette somme et sa répartition sur les actions est du ressort de la FFCK*

⇨ **Validation de la proposition par consensus.**

Dossier des CDCK

La totalité de l'enveloppe CDCK est consommée ; 4 CDCK n'ont pas fait de demande (23, 47, 87 et 79). Sur la répartition en détail des propositions, la Conférence Territoriale préconise d'éviter les saupoudrages des montants afin de faciliter d'une part la justification des actions et d'autre part d'avoir une influence significative sur le déclanchement de ces actions

Structure	Montant demandé	Montant total proposé
CDCK16	10 000,00 €	6 100,00 €
CDCK 17	5 350,00 €	3 950,00 €
CDCK 19	5 000,00 €	3 950,00 €
CDCK 23	0,00 €	0,00 €
CDCK 24	5 500,00 €	5 500,00 €
CDCK 33	5 000,00 €	5 000,00 €
CDCK 40	0,00 €	0,00 €
CDCK 47	0,00 €	0,00 €
CDCK 64	6 500,00 €	6 500,00 €
CDCK 79	0,00 €	0,00 €
CDCK 86	14 500,00 €	6 931,00 €
CDCK 87	0,00 €	0,00 €
Total	**49 350,00 €**	**37 931,00 €**

⇨ **Eligibilité des dossiers validée.**

⇨ **Validation des propositions par consensus.**

Dossier des clubs

36 dossiers clubs (+9 par rapport à 2022) ce qui n'est pas sans conséquence sur les montants attribués, compte tenu de la baisse de l'enveloppe disponible. Comme pour les CDCK, sur la répartition en détail des propositions, la Conférence Territoriale préconise d'éviter les saupoudrages des montants afin de faciliter d'une part la justification des actions et d'autre part d'avoir une influence significative sur le déclanchement de ces actions. Les montants proposés s'appuient également sur la « valeur club » calculée par la FFCK, la Conférence Territoriale s'étant efforcée de proposer systématiquement un montant supérieur à la « valeur club ». La Conférence Territoriale attire l'attention sur le fait que le PSF n'est pas une subvention automatique qui tombe chaque année, il n'y a donc pas de garantie. Si le nombre de dossiers continue d'augmenter au contraire de l'enveloppe disponible, il sera nécessaire de procéder à des arbitrages particulièrement délicats.

Structure	Montant demandé	Montant proposé
CANOE KAYAK JARNAC SPORTS	1 500 €	0 €
ANGOULEME CANOE KAYAK	3 000 €	1 650 €
KAYAK CLUB ANGERIEN	8 270 €	1 650 €
CLUB NAUTIQUE ROCHEFORTAIS	2 764 €	1 650 €
KAYAK CLUB DE TULLE	7 000 €	1 650 €
CANOE KAYAK UZERCHE	5 500 €	4 948 €
HAUTE CORREZE KAYAK CLUB	12 902 €	1 150 €
TREIGNAC CANOE-KAYAK	10 000 €	1 150 €
ARGENTAT DORDOGNE CANOE-KAYAK	3 000 €	1 650 €
UNION SPORTIVE NEUVICOISE DE CANOE KAYAK	19 136 €	1 640 €
GALO PORT SAINTE FOY	5 500 €	1 400 €
CANOE KAYAK SAINT ANTOINAIS	8 000 €	1 150 €
A.L. MARSAC SUR L'ISLE	8 000 €	2 460 €
ALP GNP PERIGUEUX	8 000 €	3 000 €
CANOE KAYAK SPORT LIBOURNE	10 000 €	4 940 €
E.N.B.C.K. BORDEAUX	10 000 €	1 280 €
CANOE KAYAK CLUB LE TEICH	7 700 €	1 890 €
S.A.M.C.K. MERIGNAC	5 140 €	1 650 €
E.S. BLANQUEFORTAISE	2 000 €	1 650 €
BOMMES NAUTIQUE CK	9 500 €	2 000 €
LES ELLES DU BASSIN	3 000 €	1 650 €
CANOE KAYAK LE MAS D'AGENAIS	2 250 €	1 650 €
CANOE KAYAK DU VAL D'ALBRET	7 000 €	1 500 €
CANOE KAYAK VILLENEUVE SUR LOT	5 000 €	1 650 €
ORTHEZ NAUTIQUE C.K.	25 748 €	4 940 €
ANGLET OLYMPIQUE C.K.	1 500 €	1 500 €
PAU CANOE-KAYAK CLUB UNIVERSITAIRE	35 000 €	7 000 €
CANOE KAYAK CLUB POITEVIN	2 500 €	1 150 €
CANOE KAYAK VIVONNE LES PAGAYOUS	4 000 €	3 700 €
C.S.A.D.C CHATELLERAULT Section Canoë Kayak	3 400 €	1 650 €
VALLEE VONNE CANOE KAYAK	2 500 €	1 650 €
MOUSSAC CANOE KAYAK	1 500 €	1 150 €
CHAUVIGNY VALDIVIENNE CANOE KAYAK	1 500 €	1 500 €
CANOE KAYAK EYMOUTIERS	7 500 €	1 600 €
AIXE CANOE KAYAK	6 000 €	1 650 €
CANOE KAYAK CLUB ST VICTURNIEN	9 370 €	1 650 €
Total	**264 680,00 €**	**74 148,00 €**

<u>Commentaires</u> : Les CDCK ont été sollicité sur les propositions en amont de la Conférence Territoriale. A souligner le retour particulièrement détaillé et motivé du CDCK de la Gironde. Une interrogation est soulevée quant à un accompagnement renforcé pour les clubs qui possèdent des cadres qui sont souvent difficiles à pérenniser. La Fédération n'a pas la possibilité de connaître la présence de cadres dans les clubs, ce critère ne peut donc être pris en compte dans l'établissement de la « valeur club ». Cette remarque sera cependant à intégrer localement pour l'étude des dossiers 2024.

Charente : Etude de la demande effectuée par Jarnac : en dépit des échanges en amont, le dossier déposé ne rentre dans aucune action PSF, **le dossier est jugé non éligible**. Accord du CDCK16 sur la proposition => proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs de Charente par consensus.

Charente-Maritime : proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs de Charente-Maritime par consensus

Corrèze : proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs de Corrèze par consensus

Creuse : pas de dossier déposé

Dordogne : Accord du CDCK24 pour les attributions => proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs de Dordogne par consensus

Gironde : Accord du CDCK33 pour les attributions => proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs de Gironde par consensus

Landes : pas de dossier déposé

Lot et Garonne : pas de dossier déposé

Pyrénées Atlantiques : accord du CDCK64 sur la proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs des Pyrénées Atlantiques par consensus

Deux-Sèvres : pas de dossier déposé

Vienne : proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs de la Vienne par consensus

Haute-Vienne : proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour le club de Haute-Vienne par consensus

- ⇨ **Les propositions d'attribution demeurent à valider par le Bex. L'attribution officielle sera effectuée au final par l'Agence Nationale du Sport sur proposition de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.**

La séance est levée à 19h45

Rapporteur de séance : D. Massicot

Le Président du CRCKNA :
A. SIMON

Le Secrétaire Général de la FFCK :
E. GIRARD